

SÉANCE extraordinaire

Le 7 mars 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 7 mars 2018, à 18 h 40, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

EST ABSENT : Monsieur Richard Duguay, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

180307.057 ENTENTE NUMÉRO 201052 AVEC LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - RÉALISATION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 132, SECTEURS NEWPORT ET PABOS MILLS
PROJET N° 154-78-0007

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Chandler concernant le projet de reconstruction de la route 132, secteurs Newport et Pabos Mills;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente est conforme aux volontés du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce Conseil confirme son accord de principe au projet d'entente transmis.

Il est également résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la ville l'entente de collaboration dans le cadre du projet n° 154-78-0007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180307.058 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT CONCERNANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DÉGOÛT, SECTEUR NEWPORT, ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÈDENT PAS 1 000 000 \$ A CES FINS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il y aura présentation d'un règlement concernant la réalisation de travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc et dégoût, secteur Newport, et autorisant une dépense et un emprunt n'excédent pas 1 000 000 \$ à ces fins

Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180307.059 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Denis Pelchat propose la levée de l'assemblée à 18h53.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier